ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᐅᔭᖏᑦᑐᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

Titre : Analyste des politiques

Ministère : Santé
Localité : Iqaluit
Référence : 10-508286
Type d'emploi : Mandat se terminant le 1 novembre 2024

Salaire : 100,780 $ - 114,378$ par année (37,5 heures/semaine)
Indemnité de vie dans le Nord : 16,008 $ par année
Syndicat : Groupe des employés exclus (EXC)
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.
Date de clôture : 3 mai 2024 à 23 h 59 (HE)

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Sous l'autorité de la ou du gestionnaire des politiques et de la planification, l'analyste des politiques analyse et conçoit des politiques et des initiatives législatives qui s'inscrivent dans les priorités et les orientations stratégiques du ministère, ainsi que dans le mandat du gouvernement, et veille à ce que les parties concernées (internes et externes) soient consultées tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre.

La ou le titulaire du poste regroupe les réponses et les notes d'information ministérielles se rapportant à d'importants documents (mémoires au Conseil des ministres, rapports, directives, propositions législatives, documents de travail) dont ont besoin la ou le gestionnaire et la directrice ou le directeur des politiques et de la planification, et assure un suivi à cet égard. Elle ou il doit notamment concilier et surveiller les exigences du ministère; coordonner toutes les nominations et révocations ministérielles requises aux termes de la loi; et participer à la préparation des activités de planification stratégique et opérationnelle. Par ailleurs, elle ou il est parfois responsable des préparatifs et des séances d'information en lien avec des activités fédérales-provinciales-territoriales. Enfin, elle ou il contribue au bon fonctionnement global du ministère ainsi qu'à la production des rapports sur les programmes et services que doivent présenter la ou le ministre et la ou le sous-ministre au Conseil des ministres, à l'Assemblée législative et aux intervenants externes.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme de premier cycle reconnu en sciences politiques, en sciences sociales, en droit, en administration publique ou dans un domaine connexe ainsi que dans le cadre de deux années d'expérience dans l'étude, l'élaboration et l'analyse de lois et de politiques.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maitrise de plus d'une langue officielle du Nunavut constitue un atout. La connaissance des collectivités inuites, de la culture, du rapport à la terre, des valeurs Qaujimajatuqangit inuites, de l'Inuktut et une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique sont également considérées comme des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Comme il s'agit d'un poste à durée déterminée dont le mandat échoit le 1 novembre 2024, les fonctionnaires occupant actuellement un poste à durée indéterminée au gouvernement du Nunavut pourraient, si leur candidature est retenue, se voir offrir une mutation interne concurrentielle pour la durée de ce mandat, sous réserve de l'approbation de leur gestionnaire.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit
(Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca